

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-B. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
8 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans une correspondance particulière, pu-
bliée par le *Moniteur* :

Les affaires de Chine viennent d'entrer dans une
phase nouvelle. Les hauts commissaires de France
et d'Angleterre, après avoir organisé une adminis-
tration à Canton et y avoir assuré l'ordre, ont ré-
solu de s'adresser directement à la cour de Pékin
et de faire parvenir au siège même du gouvernement
impérial des notes, où leurs réclamations seraient
formulées. En faisant part de cette détermination
aux plénipotentiaires de Russie et des Etats-Unis,
lord Elgin et le baron Gros les ont, en outre, in-
vités à s'associer à la démarche qu'ils allaient tenter
auprès du gouvernement chinois. Ceux-ci ont ac-
cueilli avec empressement la proposition de leurs
collègues de France et d'Angleterre et ont rédigé
deux notes qui, remises collectivement avec celles
des puissances occidentales, produiront, il faut
l'espérer, un effet décisif sur l'esprit de l'empereur
et sur celui de ses ministres. Ces quatre documents
ont été confiés à deux secrétaires des missions an-
glaise et française, qui se rendent à Shang-Hai par
le paquebot qui doit quitter Hong-Kong aujourd'hui
ou demain; ils sont adressés au gouverneur général
des deux rivières, pour qu'il les fasse parvenir à
Pékin. Les quatre plénipotentiaires anglais, russe,
américain et français se rendront eux-mêmes à
Shang-Hai avant la fin de mars, et ce ne sera guère
qu'à cette époque qu'il sera possible de connaître le
résultat probable de la démarche simultanée des
quatre représentants.

Toutes les précautions sont prises, en attendant,
par les commandants en chef des forces alliées pour
prévenir toute cause de désordre dans la ville de
Canton, pendant qu'elle restera en gage dans les
mains des alliés. Les hauts commissaires, craignant
même que des difficultés internationales ne vissent
à surgir, par suite de la protection dont les consuls
étrangers croiraient devoir couvrir quelques-uns de
leurs nationaux, aventuriers de la pire espèce, trop
disposés à exploiter en ce moment la soumission
craintive de la population chinoise, ont décidé que,

dans la ville en état de siège, aucun établissement
consulaire ne serait admis pendant l'occupation. La
douane de Canton a été, en conséquence, transfé-
rée à Wampoa, petite ville située à une lieue au-
dessous de la capitale, et qui peut en être considé-
rée comme le port, puisque ce n'est que jusqu'à
que les gros bâtiments de commerce étrangers vien-
nent mouiller.

Une solennité populaire, bien digne de fixer l'at-
tention publique, a provoqué naguère une manifes-
tation nouvelle de ces vives et profondes sympathies
dont le témoignage arrive fréquemment à l'Empe-
reur, et que le gouvernement recueille avec soin,
parce qu'elles s'adressent autant à nos institutions
actuelles qu'à la famille impériale. Nous voulons
parler de la distribution des médailles de Sainte-
Hélène récemment faite, sur tous les points de la
France, aux vieux débris de nos grandes armées.

Rien n'a manqué de ce qui pouvait donner à cette
patriotique cérémonie son caractère à la fois viril et
touchant, et la mise en scène n'a pas été nécessaire
là où se trouvaient naturellement évoqués les plus
glorieux souvenirs de notre histoire. Le théâtre de-
vient singulièrement majestueux, fût-il au sein de
nos plus humbles villages, quand c'est un soldat
d'Austerlitz ou de Wagram qui en franchit les gra-
dins, et les réflexions se font d'elles-mêmes s'il ar-
rive, comme il est arrivé, que le fils décoré devant
Sébastopol attache la nouvelle médaille sur la poi-
trine de son père survivant de la campagne de Rus-
sie. La dernière volonté de l'empereur Napoléon
I^{er} accomplie par l'empereur Napoléon III, n'est-
ce pas là d'ailleurs tout un enseignement? Ceux qui
assistèrent à ces distributions, imposantes dans leur
simplicité, ont saisi à coup-sûr toute la portée de
ces leçons d'autant plus frappantes qu'elles se déga-
gent sans effort du simple rapprochement des noms
et des faits. Ils ont compris qu'à cette fête, où ils
étaient conviés comme témoins ou comme acteurs,
il ne s'agissait pas seulement de rappeler un passé
militaire dont la France a pourtant bien le droit d'être
fière, mais encore de renouer une tradition, na-
tionale et dynastique, une tradition toute libérale,

à prendre ce mot dans un sens plus vrai que celui
qu'on y attache quelque fois. Ils se sont souvenus à
bon droit de Marengo et d'Iéna; mais ils n'ont pas
oublié non plus le Code civil et cet ensemble d'in-
stitutions où respire le véritable esprit de la France,
où se résument toutes les aspirations légitimes,
tous les principes vitaux de 1789, irrévocablement
acquis à nos lois comme à nos mœurs. C'est là ce
qui explique, aussi bien que le souvenir des batail-
les, l'émotion profonde des assistants, et ces cris
d'enthousiasme où étaient confondus le nom du Tes-
tateur, léguant à ses compagnons de gloire sa der-
nière pensée, et celui de l'Exécuteur testamentaire
raffermissant l'ordre social ébranlé, sans rien sa-
crifier des conditions en dehors desquelles la so-
ciété ne saurait plus exister. — Havas.

Nous avons des nouvelles d'Alger, du 30 mars.

« Il y a quelques jours, dit l'*Akhbar*, les troupes
de la garnison d'Alger sont parties pour la plaine,
et la milice, comme il arrive toujours en pareil cas,
a pris le service de la place. Ce départ de nos bra-
ves soldats est motivé par les travaux qu'ils vont
exécuter sur les routes, pour améliorer celles qui
existent et pour en créer de nouvelles. L'intention
de M. le maréchal-gouverneur est, dit-on, d'éta-
blir les troupes, autant que possible, par bataillons
à proximité de leurs chantiers. M. le maréchal
Randon a prescrit les mesures d'hygiène les plus
minutieuses et les plus propres à assurer la santé
des travailleurs.

« On assure que la division Renaud sera plus
spécialement employée aux travaux du chemin de
fer d'Alger à Blidah, section d'Alger à l'Harrach. On
attend d'un jour à l'autre l'autorisation de donner
le premier coup de pioche. Tout est prêt pour la
mise à l'œuvre, et peut-être l'inauguration de cette
entreprise, à laquelle chacun de nous voudra assis-
ter pour y croire, sera-t-elle célébrée par une fête
publique?

« Du reste, le calme le plus profond règne dans
toute l'Algérie: le pays est parfaitement tranquille;
la Kabylie ne donne lieu à aucune plainte sérieuse.
« Les Kabyles viennent en foule sur nos marchés

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

IX. — LE POSTE DES ÉLÈVES.

Le logement commun ou *poste* des élèves, réduit en-
fumé, grand tout au plus comme deux cabines d'officier,
est généralement situé à tribord dans l'entrepont, entre
le carré de l'état-major et l'espace réservé au vestiaire de
l'équipage.

Les cabines étant plus ou moins étroites suivant le rang
du navire, la dimension des *postes* ne peut être évaluée
que par comparaison. Celui de la *Thétis*, frégate de
soixante bouches à feu, avait douze pieds de long, cinq
de haut, huit de large et dix habitants.

Une ouverture circulaire d'un pied de diamètre au
plus, y répandait une clarté douteuse; une table de
chêne en occupait le centre; des armoires de chêne en
faisaient le tour. Quelques pliants en toile à voile, un
buffet de sapin et des caissons grossiers en étaient les
meubles.

En l'an de grâce 1850, le poste de la *Thétis* se distin-
guait par son confortable.

J'étais alors, moi douzième, l'un des élèves de la
Dryade, dont le poste, absolument dénué d'armoires,
était constamment encombré par nos douze grosses mal-
les juxta-posées. Chacun de nous ne jurait que par sa
malle qui lui servait tour-à-tour d'armoire, de commode,
de causeuse et de lit de repos.

J'ai expérimenté alors qu'on dort, on ne peut mieux,
sur le dos convexe d'une malle, dont les traverses vous
meurtrissent les reins. Il suffit pour cela d'avoir fait un
quart de nuit, de s'être levé à quatre ou cinq heures du
matin pour assister au lavage, d'avoir passé le reste de
la matinée en corvée à fond de cale, dans la chaloupe
ou dans la hune, et de s'être trouvé à quelques exer-
cices.

Il est vrai que j'ai connu aussi des élèves qui, sans
être somnambules, dormaient en marchant.

L'autre obscur que nous venons de décrire, est l'uni-
que domicile et lieu de refuge des élèves. Ils y prennent
leurs repas, ils y font leurs calculs nautiques; ils y re-
çoivent leurs visiteurs: ils y couchent bien entendu.

La nuit on y pend des hamacs qui sont décrochés avant
le lever du soleil; la lampe est, en vertu du règlement,
éteinte dès huit heures du soir; — rien de cela n'est
précisément agréable, mais à l'âge des élèves, on ne
songe guère au bien-être matériel. D'ailleurs l'on savait

bien que la plus belle des professions avait un rude no-
viciat, et l'on s'est laissé conter tant de choses étonnantes
des gardes marines d'autrefois et des aspirants de l'Em-
pire qu'on ne ressent qu'un désir, celui de marcher sur
leurs traces.

Heureux temps! oserions-nous dire malgré la peinture
que nous avons entreprise, malgré les douleurs de Char-
les de Pierremont et les farces d'Emile Fargeolles, —
heureux temps!

La vie maritime est encore toute rose, on attend avec
impatience sa première tempête, on croit apercevoir un
pirate dans chaque voile qui paraît à l'horizon et l'on
fait ses premiers quarts en songeant à l'épaulette étoilée
de vice-amiral. On rit encore de tout, excepté d'être
traité en petit garçon, aussi on trouve toujours que les
officiers manquent d'égards envers vous; l'amour-propre
reçoit ainsi la première blessure.

En somme, l'existence est fort tolérable, pourvu qu'on
vive en bonne intelligence.

C'était assez notre habitude à bord de la *Dryade* où
j'oubliai bien vite les dissensions intestines de l'*Aigrette*.

C'était aussi la règle à bord de la *Brillante*, où Jules
Renaud se trouvait fort heureux, malgré ses regrets de
ne point faire partie de l'expédition d'Alger.

Pendant les premiers mois que Charles avait passés sur
la *Thétis*, il n'avait pas à se plaindre: les anciens du
poste, élèves de première classe, sur le point d'être

et les tiennent constamment bien approvisionnés. Les routes sont aussi sûres pour nos soldats et pour nos colons que celles des environs d'Alger. On dirait qu'il y a un siècle que les Kabyles sont soumis. »

EXTÉRIEUR.

TOSCANE. — Le *Moniteur Toscan* annonce que S. A. R. le comte de Syracuse est arrivé le 19 mars à Florence; il est logé à l'hôtel de la Victoire.

La garnison autrichienne à Boulogne est augmentée, et il paraît qu'elle doit l'être encore, s'il est vrai, comme on le dit, qu'on doit construire à Forlì des forts, afin d'avoir une communication par la Toscane et par Ancône, et pour tenir en respect les populations des Légations.

AMÉRIQUE. — Une nouvelle lutte a eu lieu dans la chambre d'assemblée de New-York, entre deux membres: l'un d'eux, M. Chatfield, a été arrêté par le sergent d'armes.

Le navire *Adriatic*, qui avait échappé aux autorités françaises de Marseille, est arrivé à Savannah.

— Des brouillards épais ont régné près de New-York. Il y a eu plusieurs accidents sérieux de bateaux à vapeur, sans que cependant on ait eu à déplorer la mort de beaucoup de personnes.

— Jacob Carroll, du Texas, est le fermier le plus considérable des Etats-Unis. Il possède 250,000 acres de terre. Sa plantation centrale en contient 8,000. Le colonel Carroll a dans ses immenses pâturages environ 1,000 chevaux et mules, 1,000 têtes de bétail, 600 pourceaux, 300 étalons espagnols; 56 machines à filer, etc. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit de Galatz, le 18 mars :

« La débâcle du Danube a enfin commencé, et il y a lieu de croire qu'elle n'occasionnera aucun accident aux bâtiments mouillés à Galatz. La température s'était beaucoup adoucie depuis le commencement du mois, et l'épaisseur de la croûte de glace qui couvrait le fleuve, a diminué peu à peu pendant quinze jours de dégel. Ce n'est donc pas une crue subite des eaux qui a déterminé la rupture, en produisant des efforts violents dont les conséquences eussent été redoutables; mais c'est le simple mouvement du courant qui a entraîné les masses de glace lorsque, réduites dans leur épaisseur et ayant perdu la plus grande partie de leur densité, elles n'ont plus offert de résistance.

» La position occupée par les bâtiments français est d'ailleurs bien protégée par une pointe que la rive du fleuve projette au-dessus d'eux, et pendant que le courant de la débâcle atteint au milieu du fleuve une vitesse de deux ou trois nœuds, ces bâtiments restent entourés par un banc de glaces immobile qui leur sert de défense.

» Après cet hiver exceptionnellement froid, et le Danube ayant gelé plus profondément que depuis plusieurs années, les hommes pratiques du pays annonçaient une débâcle très-périlleuse. Ils assurent maintenant que la manière dont elle se passe n'ôte pas tout fondement à leurs appréhensions, parce qu'elle a lieu dans les circonstances les plus favora-

bles, sans crue des eaux, après un dégel prolongé, et alors que la glace a perdu toute consistance. Il y a lieu de croire cependant qu'il y avait beaucoup d'exagération dans leurs menaces, et qu'en prenant la précaution de s'amarrer solidement à terre et de s'entourer de quelques défenses, on peut passer l'hiver au quai de Galatz.

» L'écoulement complet des glaces durera assez longtemps, et il n'est pas probable que la navigation puisse reprendre avant la fin du mois.

» L'avis à vapeur de la marine impériale *l'Averne*, doit se rendre à Soulina dès que cela sera possible. Le printemps est une époque de mouvement pour le commerce du Danube. Les bâtiments portent leurs chargements, et d'autres viennent chercher les grains restant de la dernière récolte. Le capitaine du port et le chef pilote de Soulina ont encore été changés récemment; il est à craindre, cependant, que la police de ce port ne laisse encore beaucoup à désirer.

» Par suite de la sécheresse qui a régné dans ces contrées, comme partout en Europe, les eaux du Danube sont très-basses, et s'il ne survient pas de pluie au printemps, la fonte des neiges, qui ne sont pas tombées en grande quantité cette année, ne suffira pas à élever le niveau autant que d'habitude. »

— Conformément aux instructions de M. le ministre de la guerre, les généraux commandant les divisions et les subdivisions militaires viennent de donner des ordres pour que les colonels des régiments placés sous leur commandement prescrivent à leurs chefs de musique de rechercher dans les auteurs, soit anciens, soit modernes, des morceaux écrits spécialement pour les cérémonies religieuses ou funèbres, et de les arranger pour leur musique. Le caractère de celle-ci sera de la sorte toujours approprié au lieu et à la circonstance.

— Le musée central d'Alger vient de faire deux nouvelles et importantes acquisitions. C'est, dans l'ordre chronologique, une colonne d'onyx calcaire avec son chapiteau (environ 3 mètres de hauteur), envoyée de Tlemcen par les soins de M. Majorel, préfet d'Oran; ces précieux échantillons de l'art arabe à sa belle époque proviennent de Mansoura. C'est ensuite un bas-relief en marbre blanc, trouvé dans les ruines de Carthage, et dont M. Léon Roche, consul-général à Tunis, fait hommage au musée de l'Algérie. Ce morceau, qui appartient à la plus belle époque de l'art romain, contient quatre personnages, dont trois adultes d'une hauteur de 0,77 cent. Ce sont, en procédant de gauche à droite, une femme admirablement drapée, abritant sous son manteau un enfant qui tient à la main le *parazonium*, glaive avec son ceinturon; un guerrier armé de toutes pièces et un esclave. Ce bas-relief, haut de 0,98 cent. et large de 1 mètr. 13 cent., présente un champ en retraite de 11 cent. 1/2 sur les bords supérieur et inférieur. La finesse des détails fait supposer qu'il était scellé dans un soubassement à portée de la vue. Le musée central a reçu, en outre, de Tunis, un autre petit bas-relief en marbre, deux têtes en marbre, deux pierres tumulaires puniques, une petite statue et deux fragments de mosaïque, envoyés par M. Alphonse Rousseau, premier drogman de la légation et consulat-général de France à Tunis.

— On lit dans le *Journal de Saint-Nazaire* :

« Le capitaine Olivier, qui commande le *Créole*, venu de Port-au-Prince, a pris le commandement de ce navire, par suite du décès de son capitaine. M. Olivier était comme second à bord. Ce navire a aussi perdu trois hommes de son équipage, emportés par la fièvre jaune, qui sévissait avec violence dans la colonie; de plus, deux hommes ont déserté le bord.

» Le capitaine Olivier rapporte, qu'étant en mer, un jeune homme de Port-au-Prince sortit tout-à-coup d'une cachette où il s'était blotti, se présenta devant lui et lui raconta que, maltraité par ses parents et ayant le plus grand désir de voir la France, il n'avait trouvé rien de mieux à faire que de s'embarquer et se cacher. Il finit en lui disant qu'il ferait tout ce qu'il commanderait, et qu'il ne demandait pas mieux que de travailler comme matelot; ce qu'il fit immédiatement. »

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 3 avril 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Le maréchal Pélissier, par Mac Vernoll. — Statue élevée à la reine Isabelle, par Mac Vernoll. — Arrivée du maréchal Canrobert à Nancy, par Léo de Bernard. — Gare de Genève, par Maxime Vauvert. — Un coup d'œil aux environs de Madras, par P. Gentil. — L'Ordre de Malte, par de Barthélemy. — Inauguration du chemin de fer de Lyon à Genève, par Léo de Bernard. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Le bois de Vincennes, par François Lacour. — L'église Saint-Isaac, par Carl Hermann. — Théâtre de Marseille, par Ch. Naimis. — Une visite au Jardin des Plantes, par L.-A. Bourguin. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Châteaudun, par Fulgence Girard. — Sépulture de la reine Kuchwar et du prince d'Oude, par C. H. — Feuilleton: *le capitaine Richard*, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. Portrait du maréchal Pélissier. — Statue de S. M. Isabelle, reine d'Espagne. — Rue de la Vieille-Chine, à Canton. — Entrée solennelle du maréchal Canrobert à Nancy. — Gare de Genève: cour et bâtiments industriels. — Arrivée du convoi de Paris dans la gare de Genève. — Genève, le jour de l'inauguration du chemin de fer de Lyon. — Eglise Saint-Isaac, à Saint-Petersbourg. — Théâtre de Marseille: *Les Gardes forestiers*. — Château vicomtal de Châteaudun. — Sépulture de la reine et du prince d'Oude. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

Pour les faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de la frontière de Bosnie, le 20 mars, que les rajahs de la province sont peu contents des stipulations d'Azis-Pacha. Lorsque les délégués des chrétiens revinrent dans leurs villages, de Tuzla, où ils avaient signé ces stipulations, et qu'on connut les résultats, les rajahs de plusieurs nakias se réunirent en grandes masses, et déjà quelques

nommés enseignes, — traitaient avec bonté leurs jeunes camarades; — l'on sait déjà que Montaix et Sergette n'étaient pas d'humeur désagréable. Ils aimaient à s'amuser. La mélancolie sentimentale de Charles ne les attirait pas; ils préféraient la compagnie des lurons fiéffés, des viveurs. — Ils avaient le travers de leur âge. Enfin, s'ils trouvaient gentil de faire des farces, ils n'en faisaient pour leur part que de très-inoffensives.

Jamais ils n'auraient imaginé des tours pendables comme ceux du facétieux Emile Fargeolles.

Sergette fut désolé d'apprendre la mort de la mère Barbachu, encore qu'il n'eût été que simple spectateur des exploits du vétéran. Montaix lui-même se reprocha très-vivement d'avoir lancé une potée d'eau à la défunte hôtesse.

Mais le personnel du poste de la *Thétis* venait de se renouveler presque entièrement. Emile Fargeolles et six de ses compères et compagnons, parmi lesquels nous citerons Bertaut, leur ancien à tous, remplaçaient les élèves de première classe promus au grade d'enseigne.

Or les nouveaux embarqués, impliqués pour la plupart dans l'affaire du roulier, ou dans celle des Barbachu ou encore dans d'autres méchantes aventures que l'on ne saurait raconter qu'en latin: — « Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté; » — ces messieurs, disons-nous, étaient rigoureusement consignés à bord pour tout le temps que la frégate passerait à Toulon.

L'amiral-préfet maritime l'avait ainsi ordonné par mesure de prudence et pour mettre un terme à des scandales sans cesse renaissants.

Du reste, à défaut de cette consigne, une seconde force majeure eût retenu à bord Fargeolles et ses compagnons: leurs créanciers avaient fait mettre arrêt sur leurs appointements; plus d'argent, plus de crédit, impossibilité complète de louer une chambre garnie. L'histoire tragique de Barbe Barbachu avait mis en émoi toutes les logeuses de la ville, qui en profitèrent pour augmenter le prix de leurs loyers.

Alors, suivant l'usage, une foule d'innocents pâtirent pour les coupables. Aucun élève de marine ne put parvenir de fort longtemps à se loger à un prix abordable. L'affluence des étrangers qu'attirait à Toulon l'expédition d'Afrique rendit toutes les hôtesse intraitables envers les aiguillettes maritimes: — autre conséquence des farces d'Emile Fargeolles.

Il fallait donc absolument vivre à bord; il fallait aussi trouver le moyen de s'y amuser; et comment vivre ou s'amuser sans farces?

Montaix, jusque-là si pacifique, attacha le grelot; il avait tellement peur de redevenir le plastron de Fargeolles, qu'il se hâta d'attaquer Pierremont. Il évoqua tous les odieux souvenirs des plus mauvais jours du vaisseau-école.

Et alors, dans le poste de la *Thétis*, dans ce quadri-

latère de douze pieds sur huit, recommença la persécution.

— Mademoiselle Fistau; Monsieur Sensible; le petit Caton; Charles-le-Pudique; Charles-le-Langoureux; le tendre Charles; le frère à Mimi; le petit à maman, etc.

Chacune de ces nominations indique le texte d'une phrase, d'une tirade, d'une apostrophe, d'une conversation entière.

Charles fuyait sur le pont, s'occupait activement de son service, tâchait de rester insensible en apparence à ces provocations continuelles.

Son calme, son sang-froid, sa douceur ne désarmaient point Fargeolles.

Ses réparties souvent fines, toujours sensées ne déridaient personne.

L'ironie, du reste, n'était pas dans la tournure de son esprit. Quiconque manie trop bien cette arme cruelle qu'on appelle l'ironie ne saurait être complètement bon. Il arrive, toujours un moment où le moqueur habile sacrifie son meilleur ami au plaisir de lancer un trait. L'ironie et l'injure déguisée sous une forme plus ou moins attique, elle n'est forte que par la pointe et blesse plus profondément.

Le moqueur, variété particulière du farceur, ne vaut guère mieux que lui.

(La suite au prochain numéro.)

bandes étaient en marche sur Tusla; mais ils s'en retournèrent chez eux, soit à cause du mauvais temps, soit parce que des commerçants parvinrent à les dissuader de leur entreprise. Jusqu'au 12, il parut à Tusla divers groupes de six à huit individus pour porter plainte contre les spahis et les fermiers. Ils demandèrent aussi que les arriérés de la Tretina (impôt du tiers) et de la dime ne fussent pas exigés par les voies d'exécution ordinaire; mais qu'on donnât un délai de quelques années pour les payer. Nécessairement Azis-Pacha consentit à ces arrangements. Mais on peut prévoir d'avance que les Turcs des villages éloignés de Tusla s'inquiéteront peu de cette stipulation. — Havas.

Londres, 5 avril. — M. de Persigny a été invité par la Reine à passer deux jours au château de Windsor. S. Exc., qui est partie aujourd'hui, ne sera de retour à Londres que mercredi.

Les nouvelles de New-York sont du 25 mars. Le bill du Kansas a été voté par le sénat avec quelques amendements.

Les céréales sont en baisse. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

TROISIÈME CONCOURS.

La France littéraire décernera, au mois d'octobre 1858, aux meilleurs travaux qui lui auront été adressés, rue de Puzy, 29, à Lyon, d'ici le 1^{er} septembre prochain, et d'après l'ordre où ces travaux auront été classés par le comité de cette publication, divers premiers prix composés d'un ou plusieurs beaux volumes, et cinquante autres prix d'un volume chacun.

Les sujets proposés sont :

1^o Prose, un récit du foyer, chronique locale, tradition historique, trait de dévouement, acte d'héroïsme, biographie d'une célébrité, d'un beau caractère;

2^o Poesie, une fable, ou un conte, ou allégorie, ou récit en vers renfermant une moralité.

Un seul ouvrage, tant en prose qu'en vers, pourra être couronné pour chaque concurrent.

Les ouvrages en prose n'excéderont pas de 4 à 8 pages, et les ouvrages en vers, de 30 à 60 vers.

Chaque ouvrage portera une épigraphe, répétée sur un billet cacheté et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les pièces couronnées seront insérées avec des réflexions dans la France littéraire, puis imprimées séparément en deux volumes, un pour la prose, l'autre pour la poésie.

Le directeur, ADRIEN PELADAN.

ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ. (MAINE-ET-LOIRE).

ADJUDICATION.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Baugé prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à l'hôtel de la Sous-Préfecture,

le mardi 20 avril 1858, à midi, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais et en un seul lot, des travaux de pavages à établir sur 192 mètres de longueur dans la traverse de la ville de Baugé, entre la route impériale n° 138 et la porte du Chamboiseau, chemin de grande communication n° 10.

On pourra prendre communication du devis et cahier des charges au secrétariat de la Sous-Préfecture de Baugé, tous les jours, le dimanche excepté.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC CONCERNANT LES ÉCHANTILLONS EXPÉDIÉS PAR LA POSTE.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} avril prochain, et en exécution d'une décision du ministre des finances en date du 4 mars dernier, les échantillons de marchandises présentés dans les bureaux de poste devront, pour être expédiés, réunir les conditions suivantes :

1^o Ne pas dépasser le poids de 300 grammes;
2^o Ne pas avoir, sur aucune de leurs faces (hauteur, longueur ou largeur, une dimension supérieure à 25 centimètres;

3^o Enfin, porter sur leur suscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Il est en même temps rappelé au public que les échantillons ne sont admis à profiter du tarif à prix réduits, qui leur est spécialement applicable, qu'autant qu'ils ont été préalablement affranchis et disposés en paquets dont le contenu puisse être facilement vérifié.

Lorsque les échantillons ont été expédiés sans affranchissement ou en paquets dont la vérification ne peut être effectuée, ils sont taxés au prix du tarif des lettres.

S'ils ont été affranchis en timbres-postes, et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés en sus d'une taxe égale au triple de l'insuffisance de l'affranchissement.

Sont maintenues les dispositions antérieures des lois et règlements qui interdisent d'insérer dans un échantillon ni lettre, ni note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu, ni valeurs au porteur, espèces monnayées, matières d'or ou d'argent, bijoux, diamants et autres objets précieux.

Sont également maintenues les dispositions qui excluent du service des postes les échantillons composés d'objets soumis aux droits de donane ou d'octroi, et ceux qui sont de nature à détériorer ou à salir les correspondances, ou à en compromettre la sûreté. Au nombre de ces objets sont particulièrement compris les liquides, les viandes, les volailles, le gibier, la charcuterie et les matières grasses ou susceptibles de se liquéfier.

Pour extrait :

Le directeur des postes de Saumur,
LE CONIAC.

M. SICARD, CHIRURGIEN DENTISTE, successeur de M. CAZEAUX, à Tours, informe le public qu'il sera régulièrement à Saumur, le 15 de tous les mois, hôtel Budan. (191)

PATE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrrouement, grippe et irritations de poitrine, est prouvée par trente-neuf années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45; et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. (565)

Les PERLES D'ÉTHER du docteur CLERTAN, qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULD AINÉ. (127)

Marché de Saumur du 3 Avril.

Froment (hec. de 77 k.)	14 56	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k.	14 40	— de lin	27 —
Seigle	9 60	Amandes en coques	—
Orge	9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	10 85	— cassées (30 k)	78 —
Fèves	40 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	56 —	— compris le fût,	—
— rouges	28 80	1 ^{er} choix 1837.	—
Cire jaune (30 kil)	225 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	30 —	3 ^e (a)	90 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon	90 —
— de lin	50 —	— de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.	—
Foin	65 52	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzerne	70 20	2 ^e —	80 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a)	43 —
— de luzerne	40 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 69 58.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 00.

BOURSE DU 5 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 69 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 93 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EMPRUNT DE 50 MILLIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Concédié à MM. SAINT-PAUL et C^{ie} (Union financière et industrielle, rue St-Arnaud, n° 8).

ON SOUSCRIT, A SAUMUR, CHEZ MM. LOUVET, TROUILLARD ET C^{ie}.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION.

Les Obligations sont remboursables à 225 francs en 30 années. Elles produisent un intérêt annuel de 9 francs, payables par semestre les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, et donnent droit à un tirage de lots de 125,000 francs, qui aura lieu le 1^{er} mai de chaque année.

Le 1 ^{er} numéro sortant gagnera le lot de	100,000 fr.
Les 2 ^e et 3 ^e , chacun	10,000 fr., soit
Les 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e , chacun	1,000 fr., soit

Les porteurs d'Obligations jouissent immédiatement du privilège des lots, sans attendre la libération complète. Le tirage de 1858 aura lieu le 1^{er} mai prochain, et les tirages d'Obligations remboursables à 225 francs commenceront le 1^{er} novembre prochain, pour être continués les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année, jusqu'au 1^{er} mai 1888.

L'émission a été faite au prix de 205 francs. — Il reste à verser sur les Obligations 52 francs 35 centimes pour solde payables au Trésor public, le 1^{er} juillet prochain.

Les intérêts sont payables au Trésor public, par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

Ces Obligations sont, comme la rente, exemptes de droits de mutation et d'impôts.

MM. SAINT-PAUL et C^{ie} se chargent de faire, sans aucun droit de commission, le versement pour les détenteurs de titres qui, à l'échéance, leur enverront les titres et la somme à payer.

Ils se chargent également, sans commission, du paiement par anticipation du terme non échu contre la remise d'un titre entièrement libéré.

Ils reçoivent gratuitement en dépôt, dans leur caisse, contre des récépissés nominatifs, les titres qui leur sont remis à cet effet, et se chargent du recouvrement des intérêts afférents aux obligations qui leur sont déposées.

Les personnes qui désirent acheter ces Obligations devront s'adresser à MM. LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, et verser entre leurs mains le prix des Obligations qu'elles désirent acheter.

La somme qu'elles doivent verser, doit être calculée sur le prix de ces Obligations, coté à la Bourse de Paris, la veille du jour où elles adressent leurs fonds.

Du prix porté au cours coté, il y a à déduire la somme de 52 francs 35 centimes, qui sera à payer le 1^{er} juillet prochain.

Si donc, le cours est à 200 francs, par exemple, c'est 147 francs 65 centimes à payer par chaque Obligation.

Par le retour du courrier qui leur aura apporté le récépissé de versement, MM. SAINT-PAUL et C^{ie} enverront les Obligations, sans aucun droit de courtage, ni commission, et contre remboursement des simples frais de port. (174)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur (successeur de M. JAHAN).

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le vingt-sept mars 1858, enregistré et signifié,

Il résulte que M. Théodore-René Rossignol, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, a été nommé conseil judiciaire de M. Auguste Bury, propriétaire à la Touche, commune de Distré.

Pour extrait,
BEAUREPAIRE,
avoué-licencié.

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,
UNE BELLE FERME,
Appelée
LA CROIX-BLANCHE,

Située commune d'Allonnes,
A peu de distance de ce bourg,
D'une contenance de 18 hectares
5 ares 20 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes, ou à M. BONNEMÈRE-TARGÉ, propriétaire à Saumur, dépositaires des plans. (193)

A VENDRE
A bon marché,
UN PRESSEUR EN BOIS,
A Vis,

S'adresser à M. BODIN, avoué, rue d'Orléans, 66, à Saumur. (194)

M. De CESPEDÈS,
FUMISTE,

Vient de se fixer à Saumur, où il compte rester quelque temps. Il se charge d'empêcher de fumer, toutes cheminées, quelles que soient leur construction et leur position. Il construit aussi des calorifères, des fourneaux économiques et de lessive, etc., etc.

Il n'exige de paiement qu'après parfaite réussite.

Il est logé, quasi de Limoges, chez M^{me} veuve Renaud, aubergiste. (195)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

A VENDRE
Deux jolis CHIENS bassets, à jambes droites, chassant parfaitement le lièvre et le lapin.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
En totalité ou en détail,
LA BELLE PROPRIÉTÉ

DU
PRIEURÉ DE MÉRON
Sise en les communes de Méron
et de Montreuil-Bellay.

Consistant en :

1° Une jolie maison de maîtres, vastes servitudes, cour et jardin avec eau vive, bâtiments de fermier et d'exploitation;

2° Soixante-sept hectares de terre en grandes pièces et en parfait état de culture;

3° Deux hectares 87 ares de vigne;

4° Quatre hectares 60 ares de pré naturel;

5° Et quarante-cinq hectares de bois renfermés de fossés.

Les terres sont pour la majeure partie de première qualité, propres à toutes les productions agricoles.

Les bois sont très-giboyeux et offrent une chasse agréable, surtout aux faisans.

La vente aura lieu en la maison, à Méron, le dimanche 11 avril 1858, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à MM. Emile BERTRAND et CHEVALLIER-PROU, à Chinon, ou à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (158)

A LOUER
Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

A VENDRE
UNE MAISON
Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

AVIS.

Plusieurs belles montres vitrées, couleur chêne; cinquante beaux tiroirs, même couleur, avec poignées en cuivre; trois beaux comptoirs en chêne; six mètres de rayons sur trois mètres de hauteur, garnis de tiroirs par le bas. Tous ces objets sont en très-bon état et seront vendus très-bon marché.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (167)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES LATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

A VENDRE
Au pair,
SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C^{ie}, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

AUX FABRIQUES de FRANCE
Rue St-Jean, 6 et 8, Saumur,
NOUVEAUTÉS ET TOILES.

On demande un BON EMPLOYÉ.

MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE de CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Saumur, chez M. DAMICOURT. (125)

PAPIER CHIMIQUE D'HÉBERT, admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrysmes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)



POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 3 FR. (19)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, ph^o Ménière. (320)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons.

MAISON A PARIS :

Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

TOITURE CARTON BITUMÉ PEYRAT

HUILE PEYRAT.

Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique; elle le préserve de la piqûre des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil.

MAISONS } A Lyon, rue de Puzy, 25.
A Reims, place du Palais, 2. (196)

CAISSE DES CAPITAUX ET DES TITRES UNIS

Fonds commun trimestriel.

A. BRUNEAU, rue de Ménars, 6.

Trimestre de mai, juin et juillet.

Réunir en des mains loyales et intelligentes les capitaux que leur isolement ou leur éloignement du centre des affaires rend impuissants;

Les concentrer en quantités assez considérables pour mettre à l'abri de toutes chances aléatoires les opérations qu'ils sont appelés à faire fructifier;

Grouper, par suite d'études spéciales, les chiffres et renseignements qui sont de nature à fixer la valeur réelle des titres se négociant chaque jour, valeur que la spéculation exagère trop souvent;

L'OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION AUX OPÉRATIONS DU 2^e TRIMESTRE 1858 A LIEU A PARTIR DU 25 MARS.

Adresser les fonds, titres et valeurs, par lettres chargées, Messageries ou Chemins de fer, à M. BRUNEAU, banquier, propriétaire et directeur du MESSAGER DE LA BOURSE, rue de Ménars, n° 6, à Paris.

Pour tous renseignements, écrire à l'Administration du Journal. (190)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre,
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,